

## FICHE DE POSTE

### **ENSEIGNANT CHARGE D'UNE MISSION AU SEIN D'UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT AUTISME EN MATERNELLE**

- 1. Missions** en référence à la circulaire interministérielle du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3<sup>ème</sup> plan autisme 2013-2017

Les missions de l'enseignant exerçant dans le cadre d'une unité d'enseignement autisme en maternelle sont les suivantes :

- Il pilote le projet de l'UE maternelle et assure la cohérence des actions des différents professionnels ;
- Il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs ;
- Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant le temps d'intervention hors scolaire ;
- Il réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets ;
- Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient ;
- l'enseignant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposé à leur enfant ;
- Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.

#### **2. Compétences attendues**

- rédaction du projet pédagogique de l'UE ;
- des capacités d'organisation et de coordination ;
- le sens du travail en équipe ;
- le sens du partenariat.

#### **3- Implantation du poste – Conditions particulières**

L'enseignant est préférentiellement titulaire du CAPA-SH option D (troubles des fonctions cognitives) ou du CAPPEI dont le module d'approfondissement est « troubles du spectre autistique ».

Il est placé sous l'autorité du A-DASEN chargé de l'ASH.

Les missions qu'il est amené à exercer nécessitent une grande disponibilité et sont difficilement compatibles avec un service à temps partiel.

#### **4. Candidature**

Poste pourvu hors barème :

- lettre de motivation et CV à adresser à Monsieur le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale – PGRHM ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr ;
- entretien conduit conjointement par l'A-DASEN chargé de l'ASH et l'inspecteur de circonscription.